

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 avril 2024 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin

Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5854-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 21 MARS 2024**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 mars 2024 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 18 avril 2024;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2024;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2024, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- État des revenus et dépenses au 31 mars 2024.

RÉSOLUTION NO: 5855-24

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
 APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P :550 665.47 \$, salaires :52 509.33 \$, pour un montant total de :603 174.80 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

À la suite de certaines difficultés de projection, le vidéo sur le recyclage qui était prévu sera plutôt envoyé par courriel aux administrateurs.

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

RÉSOLUTION NO : 5856-24

BUDGET PRÉLIMINAIRE SEM

- CONSIDÉRANT que la Régie a retenu la candidature de Viridis Environnement pour la création d'une société d'économie mixte (SEM) (résolution #5849-24);
- CONSIDÉRANT que certaines étapes pour la création de la SEM peuvent être enclenchées;
- CONSIDÉRANT que ces étapes vont engendrer des dépenses;
- CONSIDÉRANT qu'un budget préliminaire est déposé au conseil;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
 APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
 ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le budget préliminaire au montant de 71 400\$ dans le cadre de la création de la société d'économie mixte.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5857-24

OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE SEM

CONSIDÉRANT qu'une offre de service pour les frais juridique inclus dans le budget préliminaire a été déposée par la firme Bernard & Brassard;

CONSIDÉRANT que cette firme a déjà de l'expérience dans la création d'une SEM;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme Bernard & Brassard au montant de 38 250\$ (51% de 75 000\$).

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

RÉSOLUTION NO: 5858-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Léon Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 2#0h18.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX